

Séance du Conseil Municipal du 22 février 2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt deux février deux mil onze à 19h 15 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 15 février 2011.

Date de convocation : 15 février 2011

Date d'affichage : 15 février 2011

Nombre de conseillers : 10

Présents : 8

Votants : 9

Étaient présents : Mme COTTEREAU – M. BOUXOM – M. VASSEUR – M. DUQUESNOY – M. FERON – M. CAHOT – M. THOMAS - M. HALLE

Absent excusé : M. LEGENDRE

Absent : M. AUGUSTIN –

Pouvoir donné à : M. LEGENDRE A MME COTTEREAU

Secrétaire de séance : M. CAHOT

Le procès verbal de précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents

Délibérations :

Aménagement de la mare – choix de l'Entreprise

Mme Cottreau présente deux devis pour effectuer l'aménagement de la mare rue des Fleurs : Entreprise Sainte Marie pour un montant T.T.C 9 088,70 € et Entreprise NET pour un montant de 10 737.09 €. Compte tenu de la pratique en aménagement d'espaces naturels et des prestations proposées.

Après délibération à l'unanimité des membres présents

- Décide de confier l'aménagement de la mare rue des Fleurs à l'entreprise NET pour un montant de 10 737.09 €.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Indemnité de régie 2010 Mme CAVAS et Mme BOULLARD

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après le barème ci-après :

- régisseurs d'avances : jusqu'à 1.220 montant maximum de l'avance mensuel
- régisseurs de recettes : jusqu'à 1.220 montant moyen des recettes mensuelles
- régisseurs avances et recettes : 2.440 montant maximum avance et montant moyen recettes mensuelles.

L'encaissement annuel 2010 pour la salle des fêtes étant de 3 408.34 euros, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est de 110 euros partagée à égalité entre Mme CAVAS et Mme BOULLARD soit 55 € chacune.

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses

Sécurité routière rue de la Varenne

Après la décision du Conseil Municipal du 8 février 2011 d'opter pour des radars pédagogiques pour assurer la sécurité routière au niveau de l'école. Le Conseil Municipal était en attente de deux nouveaux devis. Ceux-ci ne nous étant pas encore parvenus la décision sera prise lors d'un prochain Conseil.

Rénovation rue des fleurs

Madame le Maire informe le Conseil que l'ordre de service a été transmis le 10 février 2011 à la Société Lemoine pour le reprofilage et la pose de caniveaux, pour une question de logique l'intervention sera programmée après la rénovation de la mare devant recueillir les eaux de pluie de cette partie de la rue des Fleurs. Cependant Mme Cottereau signale que les travaux d'aménagement de la mare ne pourront démarrer qu'après l'obtention de la dérogation pour commencement des travaux du Département. Elle informe également que la convention avec l'agence de l'eau a été signée le 21 février 2011 pour un montant de 7 664 € qui complète la subvention de la Région pour la même somme.

Sécurité liaison Résidence du Parc rue de la Varenne

Le chemin piétonnier actuel présentant des risques d'accidents pour les piétons du fait du rétrécissement du CD 915 par l'îlot central. Le Conseil Municipal souhaite aménager un chemin piétonnier plus en retrait du CD 915 pour cela les actions suivantes sont lancées :

- Un rendez-vous a été convenu entre Madame le Maire et M. LUCAS, Directeur Adjoint du Pôle Infrastructures du Département à Rouen le 11 mars 2011.
- Un radar pédagogique sera prêté par la Communauté de Communes Varenne et Scie. Il devrait être installé courant mars 2011 afin de responsabiliser les automobilistes passant à plus de 70/km/h de ce côté.

Bureau Véritas – Inspections pour la Sécurité

L'inspection sur les installations électriques des bâtiments communaux a permis de déceler quelques anomalies. L'Entreprise d'électricité Picquet a été contactée pour y remédier.

FCTVA

Madame le Maire informe le Conseil du remboursement de la TVA sur l'achat du tracteur, de l'aire de jeux du terrain de détente et autres immobilisations pour une somme de 13 509.29 €

Location Salle des Fêtes

Madame le Maire communique au Conseil les résultats des locations de la salle des fêtes :
2010 : 23 locations dont 21 à des habitants de Bois Robert pour un montant de 3 408.34 € en 2009 le montant était de 3694.25 €

Panneaux signalétiques aux bacs de tris

M. Cahot demande que soient remontés les panneaux entre le bac pour verre et le bac pour bouteilles plastique, des personnes s'étant déjà cognées.

Mousse sur toit de la salle des fêtes

M. Cahot signale qu'une prolifération de mousse est apparue côté rue. Madame le Maire rappelle qu'un traitement avait été administré en 2009 et qu'il faudra peut être le répéter cette année.

Informations diverses

Bibliothèque municipale 2010

980 livres, 44 revues enfants et 373 livres adultes ont été distribués par les bénévoles que sont Mme Carpentier (32 heures) et Mme Renaux (22 heures)

Intervention du SDIS 76 (pompiers) pour 2010

Au cours de l'année 22 interventions dans notre Commune :

- 2 pour feux de cheminée
- 1 pour ouverture de porte
- 9 pour destructions de nids d'insectes
- 1 dégagement sur la voie publique
- 1 assistance malade à domicile
- 5 pour assistance à personne pour urgence vitale
- 2 pour accident personne à domicile
- 1 accident avec blessé incarcéré

BL BATIMENT

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'un courrier a été adressé à l'Entreprise BL BATIMENT pour la remise en état de terrain qui avait été mis à sa disposition.

La séance est levée à 20 h 30